

A V I S A U L E C T E U R .



Ne personne qui est tombée, est plus obligée à se relever promptement, que non pas à considérer comment elle est chûte, & en quel état elle étoit avant que de tomber. Cela est vray & dans le spirituel & dans le corporel: aussi les dispositions que Dieu a mises dans l'homme, le portent avec plus de facilité à observer cet ordre, qu'à s'en éloigner. C'est pourquoi j'espère que les Lecteurs trouveront sans comparaison plus de pente, plus de facilité, & plus de dispositions dans eux pour ouvrir leurs esprits & leurs cœurs aus choses suivantes, qui concernent le releve- ment de l'homme après sa chûte, qu'ils n'en ont trouvé soit pour le Traité précédent, qui parle de cette chûte, ou pour celui de la Création, qui traite de l'état où l'on se trouvoit avant être tombé.

Pour bien comprendre les Démonstrations sui- vantes (car je ne promets pas moins que des Dé- monstrations qui ne cèdent en rien à celles de la Géométrie, & telles, qu'une expérience vive & lumineuse peut les faire toucher à quiconque sçait rentrer dans foy,) il est nécessaire d'avoir toujours devant les yeux ce principe, étably cy- devant, sçavoir, Que Dieu a créé l'homme pour habiter librement dans luy par sa lumière & par son Amour, qui est Dieu même; & que la Créa-
ture

* 2

